



Taxe d'inscription et frais de licence

Généralités

Conformément au règlement des compétitions nationales, pour participer à une compétition, les participants doivent s'acquitter d'une taxe d'inscription et être en possession d'une licence valable (règle 3.2).

Fixation des taxes

Selon le règlement des compétitions nationales, les montants des frais de licence et de la taxe d'inscription sont déterminés chaque année par la commission technique (CT) (règle 3.3).

Licence pour les compétitions nationales

membre CAS	jusqu'à 19 ans	CHF	40.--
membre CAS	dès 20 ans	CHF	60.--
autre	jusqu'à 19 ans	CHF	80.--
autre	dès 20 ans	CHF	120.--

Exception: Pour une seule participation par saison, la moitié des frais de licence sera facturée.

Taxe d'inscription

jusqu'à 19 ans	CHF	20.--
dès 20 ans	CHF	30.--

La licence de compétition et les taxes d'inscription seront facturées à la fin de la saison.

Délai d'inscription

Le délai d'inscription est fixé à **deux semaines** avant la compétition.

L'inscription se fait sur le site web: www.digitalrock.de/sac_calendar.php.

Les inscriptions sur place ne sont pas possibles !

Accepté le 15.01.2019 par la commission technique d'escalade sportive, représenté par Swiss Climbing CAS.